



87, rue Saint-André
Métabetchouan-Lac-à-la-Croix (Québec)
G8G 1A1
Téléphone : (418) 349-2060
Télécopieur: (418) 349-2395

www.ville.metabetchouan.qc.ca
greffier@ville.metabetchouan.qc.ca

Avis public de consultation

Demande de dérogation mineure 196-2024

Avis public est par la présente donné par le soussigné, greffier de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, que conformément aux exigences du règlement n° 27-99 concernant les dérogations mineures, le conseil municipal doit statuer sur la demande de dérogation mineure n°196-2024 suivante :

Nature et effet :

Régulariser l'implantation d'un bâtiment principal industriel à une distance de 4,19 mètres de la limite arrière de propriété, alors que le règlement de zonage exige un minimum de 10 mètres, (dérogation de 5,81 mètres);

Autoriser l'agrandissement de ce même bâtiment à une distance de 2,09 mètres de la limite arrière de propriété, alors que le règlement de zonage exige un minimum de 10 mètres (dérogation de 7,96 mètres);

Identification du site concerné : Lot 5 269 254 correspondant à une propriété située au 2277, route 169, à Métabetchouan-Lac-à-la-Croix.

Avis public est également donné qu'à la suite de l'avis qui sera transmis par son comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal statuera sur cette demande de dérogation lors de sa séance ordinaire qui sera tenue le lundi, 9 septembre 2024, à 19 h à la Mairie de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix.

Avis est en outre donné que toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance.

Donné à Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, ce 22 août 2024.


Le greffier,
Mario Bouchard

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Mario Bouchard, greffier de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie au bureau de la municipalité, le 22 août 2024 et en le faisant publier sur le site internet de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, le 22 août 2024.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 22 août 2024.


Le greffier
Mario Bouchard